MINISTERE
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

CONFIDENTIEL

M. Molitor

Note pour Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères

Objet: Elargissement des Communautés - Action à entreprendre à cet effet - Réunion à Bonn

003.3

Diffusion: Direction 1
Direction 2
Représentation permanente
Ambassades: Bruxelles
Cologne
Paris
Rome
Londres
La Haye

M. LAHR a réuni à Bonn ses collègues du Benelux pour examiner avec eux l'action à entreprendre à la suite du refus opposé par la France les 18 et 19 décembre 1967 à la candidature anglaise.

Ont assisté à cette réunion, M. le Ministre Van Elslande, M. le Secrétaire d'Etat de Koster (Hollande), M. Hommel.

La réunion a commencé par un long exposé de M. LAHR sur les raisons et les modalités de l'action que la République Fédérale d'Allemagne compte entreprendre à la suite du refus français du mois de décembre 1967.

De l'avis du Gouvernement allemand une double voie semble possible: ou bien s'attacher, par des contacts bilatéraux avec les Français, à reprendre la question de la candidature britannique, ou bien créer avec les candidats au Marché commun des liens en dehors du Marché commun.

Pour le moment le Gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne donne la priorité à la 1re voie, parce qu'elle estime qu'il reste un espoir de pouvoir, grâce à des contacts bien préparés avec la France, faire revivre le dialogue sur la candidature britannique.

© ANLux (Archives Nationales Luxembourg) inv.nr. AE-AP-254
http://resources.huygens.knaw.nl/europeseintegratie/doc/Z00679

A cet effet, le Gouvernement allemand a élaboré un plan en trois points:

A. Il faut tenter de promouvoir la demande anglaise selon l'un des trois "Denkmodelle" ou schémas qui, tout en étant susceptibles de variantes, peuvent se définir comme suit:

1. Le 1er schéma, dit "Stufenplan", prévoit la conclusion d'un accord d'adhésion. Les candidats ne bénéficieraient pas immédiatement de tous les droits, mais progressivement suivant une procédure prévoyant plusieurs étapes (2, 3 ou plus). L'accord fixerait une date pour l'aboutissement de ce processus ou contiendrait une clause pour la détermination ultérieure de cette échéance.

2. Un 2ème schéma, dit "Vorschaltphase", envisage un accord sur une "phase préliminaire". Pendant cette étape on négocierait les modalités de la qualité de membre à part entière. Ce processus serait également assorti de délais fixes.

3. Un dernier schéma se résume dans un accord qui, ayant exprimé le voeu de voir adhérer les nouveaux candidats, réglerait une 1ère phase de "Zone de libre échange". L'adhésion complète se développerait par "Sachzwang", c.-à-d. par la dynamique inhérente à la Zone de libre échange. Ainsi la Zone de libre échange pourrait rapidement se muer en union douanière et ainsi de suite.

B. Par ailleurs, il faudra créer un lien organique entre les Communautés et les candidats, p.ex. sous la forme d'un mandat donné à la commission d'établir des contacts avec les candidats sur les questions courantes des Communautés.

C. S'il n'est pas possible d'admettre dès à présent l'Angleterre comme membre à part entière dans les Communautés, on pourrait lui proposer l'adhésion à l'Euratom.

Si, selon M. LAHR, la France acceptait de négocier sur ce plan en trois points, Londres ne pourrait pas maintenir sa position du "tout ou rien", en particulier pour les raisons suivantes:

1. La C.E.E. continuera à progresser, à un rythme peut-être ralenti. Il n'empêche que l'écart se creusera toujours davantage et qu'il sera de plus en plus difficile de prendre le train en marche.

2. La France veut parachever et consolider la C.E.E. avant d'admettre l'Angleterre. Si par le maintien de sa position absolue le Royaume-Uni permet à la France d'aller au bout de ses intentions, il dégage en somme la France de ses responsabilités.

3. Londres avec ses propositions veut maintenir en Angleterre le climat en faveur de l'Europe. Le plan allemand sous ce rapport aboutira plus efficacement à ce résultat.

4. L'Angleterre doit penser également aux autres pays, notamment le Danemark, l'Irlande qui s'impatientent.

A l'égard de la France aussi la R.F.A. n'est pas entièrement démunie d'arguments.

1. D'abord, il y a un point encourageant qui se dégage d'une conversation Brandt-Couve du 19.12.1967. M. Brandt ayant interrogé Couve sur le sens des termes "quelque arrangement....." employés par de Gaulle dans sa conférence de presse, ce dernier a répondu qu'il pourrait s'agir "d'un arrangement dans la perspective de l'adhésion qui aurait pour objet un accord de politique commerciale" (handelspolitische Regelung) avec la C.E.E. A la demande de Brandt si cela signifiait une Z.L.E., Couve n'a pas répondu.

2. La R.F.A. va dire clairement à la France qu'un élargissement des Communautés est inévitable. Si la France se refuse à toute initiative dans ce sens, le progrès des Communautés sera entravé, non par malveillance, mais par suite de la position française.

3. La R.F.A. signifiera à la France qu'elle n'acceptera pas sa thèse de parachever la C.E.E. avant de parler des candidatures. Cela pourrait amener un retard notamment dans la realisation du marché commun agricole.

M. Lahr a terminé son exposé en soulignant que le plan de la R.F.A. n'est pas une simple manoeuvre tactique, mais répond au souci d'explorer à fond un espoir basé sur un fait positif. (conversation Brandt-Couve). Il a exprimé l'espoir que dans cette action les Cinq montreront un maximum de solidarité pour appuyer la modeste chance qui semble se présenter.

L'échange de vues qui a suivi a dégagé les points suivants:

1. La Belgique et la Hollande sont très sceptiques et ne donnent au projet allemand aucune chance. M. de Koster tire la conviction hollandaise d'un entretien Luns-Couve du 18.12.1967. J'ai fait valoir que la session des 18 et 19 décembre avait dégagé deux points positifs: aucun pays n'a formulé une objection de principe contre la candidature anglaise; celle-ci reste à l'ordre du jour. Ces deux points ont au moins une apparence positive et justifient un petit espoir.

2. A la question de M. Van Elslande ce que serait la position allemande si la France acceptait simplement une Z.L.E., M. LAHR a répondu que pareille proposition avec la perspective de l'admission et "quelque chose d'agraire" en plus, lui paraîtrait intéressante.

3. Avant le 15.2.1968, la R.F.A. se refuse de participer à une rencontre des Cinq et le Royaume-Uni.

A la question si, après l'échec de sa tentative, la R.F.A. était d'accord de se joindre aux Cinq pour une action en dehors de la C.E.E., M. Lahr a répondu ce qui suit:

En cas d'échec, la R.F.A. sera disposée d'examiner rapidement d'autres propositions tendant à rapprocher le Royaume-Uni de l'Europe. En attendant, il ne faut rien faire qui puisse amoindrir ou compromettre les modestes chances de son action. Rien n'empêche cependant que au cours de leurs contacts intimes les Cinq y réfléchissent.

4. M. LAHR ayant demandé où en étaient nos gouvernements respectifs dans l'examen des propositions anglaises, ses interlocuteurs ont fait en substance les réponses suivantes:

La Belgique n'a pas encore arrêté d'une façon définitive les limites des domaines qui doivent faire l'objet de la coopération des Cinq avec les Quatre.

Le gouvernement des Pays-Bas vient de se prononcer sur une liste de 20 points susceptibles d'être couverts par cette coopération.

De mon côté, j'ai indiqué que jusqu'à présent le Luxembourg s'est limité à analyser la proposition anglaise. qui lui paraît dangereuse pour la survie et le fonctionnement des Communautés et qui conduirait à une défaite diplomatique des Cinq ou à un éclatement des Communautés.

M. LAHR a, à son tour, fait l'analyse des propositions anglaises dont il avait eu l'occasion deparler longuement avec M. Chalfont.

Ce dernier a cité comme matière à coopération les sept points suivants:

1. la technologie,
2. les brevets européens,
3. la société commerciale européenne,
4. la coopération en matière d'aide aux pays en voie de développement,
5. une politique commune d'armement,
6. une politique européenne de défense,
7. consultations de politique étrangère.

De cette coopération la France ne serait pas exclue; si toutefois celle-ci ne veut pas participer, les autres pays ne peuvent en subir aucune gêne ou entrave.

Passant en revue ces différents points, M. Lahr a fait remarquer que la coopération sur les points 1 et 3 ne présenterait pas de difficultés. Le brevet européen ne peut être dissocié

de la C.E.E. (c'est aussi l'avis des Hollandais); il serait concevable de rechercher une certaine harmonisation des aides bilatérales aux pays tiers; la politique d'armement se fait par le truchement des accords sur les frais de stationnement; un club européen de défense au sein de l'O.T.A.N. n'est pas souhaitable; quant aux consultations politiques, M. LAHR a eu pour toute réponse un "na, ja!". A son sentiment les consultations politiques sont possibles seulement si on avance dans la question de l'élargissement des Communautés.

Sa conclusion a donc été que cette coopération à laquelle nous convie la proposition anglaise porte sur fort peu de choses.

Conclusion:

1. Une réunion en marge du Conseil ministériel de l'U.E.O. le 29.1.1968 réunissant les Cinq et le Royaume-Uni n'est pas acceptée par la R.F.A. M. Brandt, tout en étant indécis sur sa présence à l'U.E.O., serait d'accord pour qu'un déjeuner ou une petite réunion de travail donne aux Cinq l'occasion d'avoir des contacts discrets. La question de savoir qui prendrait l'initiative de provoquer cette rencontre de travail n'a pas trouvé de réponse.

2. M. LAHR a exprimé à ses interlocuteurs le voeu que leurs gouvernements ne fassent rien qui puisse amoindrir les chances déjà faibles de leur projet.

3. Il a reoommandé également aux gouvernements intéressés de ne pas étaler leurs divergences à l'égard des idées allemandes pour ne pas donner aux Français l'argument que, nétant acceptées ni par les Cinq ni par le Royaume-Uni, ces idées ne constitueraient pas une base de discussion valable.

Luxembourg, le 13.11968
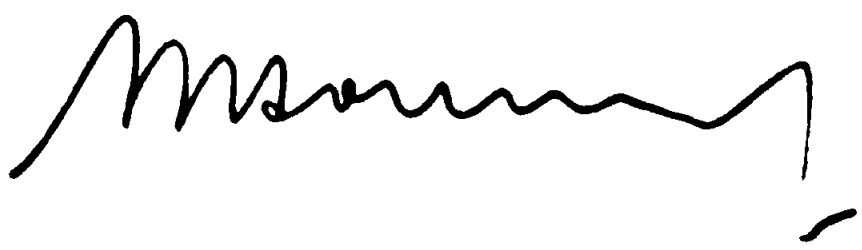
Nicolas HOMMEL